

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA
 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
 DU PAYS DE GRASSE**

SEANCE DU VENDREDI 28 FEVRIER 2020

Délibération n°DL2020_025 : Budget principal - Approbation du compte administratif 2019

Date de la convocation : 20/02/2020

Date d'affichage :

Date de la publication sur le site internet www.paysdegrasse.fr :

L'an deux mille vingt et le vingt-huit du mois de février à quatorze heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6 et L.5211-11 du code général des collectivités territoriales; le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Séward à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Afférents au conseil de communauté : 71

En exercice : 71

ETAIENT PRESENTS : Jérôme VIAUD, Mekia ADDAD, Pierre ASCHIERI, François BALAZUN, Mireille BANCEL, Claude BLANC, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Murièle CHABERT, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, José COTTON, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Jean-Marc DEGIOANNI, Marc DELIA, Pierre DEOUS, Anne-Marie DUVAL, Paul EUZIERE, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marie GUENOT, Jean-Paul HENRY, Andrée-Claire LIEGE, Claude MASCARELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Michèle OLIVIER, Joël PASQUELIN, Pascal PELLEGRINO, Jacques POUPLOT, Anne-Marie PROST-TOURNIER, Roland RAIBAUDI, Marie-Claude RENARD, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Florence SIMON.

SONT PARTIS EN COURS DE SEANCE : François BALAZUN après la délibération n°32, Claude BLANC après la délibération n°20, Cyril DAUPHOUD après la délibération n°28, Anne-Marie DUVAL après la délibération n°22, Nicole NUTINI après la délibération n°22, Jacques POUPLOT après la délibération n°32, Gilles RONDONI après la délibération n°32.

ONT DONNE POUVOIR : Franck BARBEY à Claude MASCARELLI, Claude BOMPAR à Jean-Paul HENRY, Christophe CHALIER à Marc COMBE, Henri CHIRIS à Ismaël OGEZ, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Christophe MOREL à Jérôme VIAUD, Jean-Claude ZEJMA à Jean-Marie GUENOT. Claude BLANC à Joël PASQUELIN à partir de la délibération n°21. Cyril DAUPHOUD à Valérie DAVID à partir de la délibération n°29, Anne-Marie DUVAL à Philippe BONELLI à partir de la délibération n°23, Nicole NUTINI à Dominique BOURRET à partir de la délibération n°23

ETAIENT ABSENTS : Jean-Marie BELVEDERE, Jean-Paul CAMERANO, Stéphane CASSARINI, Claude CEPPI, Gérard DELHOMEZ, Jacques-Edouard DELOBETTE, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Myriam LAZREUG, Robert MARCHIVE, Gérard MERO, Gilles PEROLE, Gilbert PIBOU, André ROATTA, Patricia ROBIN, Jacques VARRONE, Brigitte VIDAL, Philippe WESTRELIN, Christian ZEDET.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI.

CONSEIL DE COMMUNAUTE	DELIBERATION
DU 28 FEVRIER 2019	N°DL2020_025
RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc DELIA	
FINANCES	
Budget principal - Approbation du compte administratif 2019	
<u>SYNTHESE</u>	
Il est proposé au conseil de communauté d'approuver le compte administratif 2019 du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.	

Monsieur le Premier vice-président expose au conseil de communauté :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction codificatrice M14 ;

Vu le compte de gestion établi par Monsieur le Comptable public de Grasse ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 12 février 2020 ;

Le compte administratif du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour l'exercice 2019 a été arrêté au 31 décembre 2019.

Ce compte administratif se présente en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Comptable public de Grasse, receveur de la collectivité, et ses résultats en euros sont les suivants :

	Section investissement	Section fonctionnement
RECETTES		
Titres recettes émis	12 608 030,95	93 536 417,13
DEPENSES		
Mandats émis	14 455 979,54	92 288 587,93
Résultat de l'exercice		
Excédent		+ 1 247 829,20
Déficit	- 1 847 948,59	

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2018)	Part affectée à l'investissement	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	+ 461 949,43			- 1 847 948,59	- 1 385 999,16
Fonctionnement	+ 6 009 363,46			+ 1 247 829,20	+ 7 257 192,66
Total	6 471 312,89			600 119,39	+ 5 871 193,5

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président quitte l'assemblée au moment du vote de la présente délibération.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Nora ADDAD, Magali CONESA, Paul EUZIERE, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL) **décide** :

- **DE DELIBERER** sous la présidence de Jean-Marc DELIA
- **D'ARRETER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	Section investissement	Section fonctionnement
RECETTES		
Titres recettes émis	12 608 030,95	93 536 417,13
DEPENSES		
Mandats émis	14 455 979,54	92 288 587,93
Résultat de l'exercice		
Excédent		+ 1 247 829,20
Déficit	- 1 847 948,59	

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2018)	Part affectée à l'investissement	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	+ 461 949,43			- 1 847 948,59	- 1 385 999,16
Fonctionnement	+ 6 009 363,46			+ 1 247 829,20	+ 7 257 192,66
Total	6 471 312,89			- 600 119,39	+ 5 871 193,50

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse Municipale.

Fait à Grasse, les jours, mois et an que dessus.

Le Président

Ju.

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



AR PREFECTURE

006-200039857-20200228-DL2020_025-BF

Regu le 11/03/2020